



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2020 - 2021

BO du 06 novembre 2020



sommaire

<u>Page 3</u>	AG éléctive AuRA - New !
<u>Page 4</u>	Campus 2023
<u>Page 5</u>	Sites Clubs - New !
<u>Page 6</u>	Service Civique - il reste des missions !
<u>Page 7</u>	Administratif et financier - New !
<u>Page 8</u>	Sportif - New !
<u>Page 9</u>	Formation - New !
<u>Page 10</u>	Officiels - Le dernier bulletin est en ligne

<u>Page 11</u>	Infos FFR - New !
<u>Page 12</u>	Infos Ligue - New !
<u>Page 13</u>	Au coeur des bassins - New !
<u>Page 14</u>	MO Chaponnay
<u>Page 15</u>	MO Clermont Fd
<u>Page 16</u>	MO Guilhaud Granges
<u>Page 17</u>	MO Montbonnot



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

AG ELECTIVE LIGUE

*A 14h45
55,29% des clubs
s'étaient exprimés, représentant
57,83% des voix*

Le site de vote est ouvert depuis ce matin 8h.

Chaque porteur du pouvoir désigné peut donc se rendre sur le site dédié pour enregistrer le vote de son club.

Fermeture du site de vote Samedi 7 novembre à 12h.

Les identifiants sont envoyés nominativement par SMS et à l'adresse mail de chaque porteur de pouvoir à l'ouverture. En cas de non-réception du mail, il faut aller vérifier dans son courrier indésirable.

Le porteur de pouvoir sera amené à saisir son numéro de licence personnel à chaque vote. Il est donc conseillé de s'assurer d'en disposer avant de commencer la procédure.

Vous pouvez prendre connaissance du document suivant, qui décrit le processus de vote.

Notice déroulement du scrutin

En cas de problème sur le site de vote <https://ffr.vote.voxaly.com>, un support dédié est mis en place au :

01 44 30 05 20

Il peut être joint le vendredi 6 novembre 2020 de 8h00 à 20h00 et le samedi 7 novembre 2020 de 8h00 à 12h00, heure de fermeture du site de vote.

En raison du contexte sanitaire actuel COVID-19 aucune personne n'est autorisée à se rendre au siège de la Ligue AuRA.

Une visioconférence avec la CSOE est organisée à 12h10. Pour la rejoindre vous pouvez cliquer sur le lien :

<https://meet.google.com/tkk-yghc-azn>



Un Facebook Live vous permettra de suivre en direct l'annonce des résultats de cette élection. Nous vous donnons rdv sur la page Facebook de la Ligue AuRA à 12h10, l'annonce des résultats étant prévue à 12h15. Vous devez être abonné à la page pour que le direct apparaisse dans le fil de vos actualités.

retrouvez-nous sur

facebook



- [Convocation AG électorale](#)
- [Collège électoral AuRA](#)
- [Composition de la CSOE](#)
- [PV de la CSOE](#)

- [Liste Au cœur des clubs](#)
- [Liste Rassembl'Aura](#)
- [Liste Electorale - 03Nov2020](#)

CAMPUS 2023

AMBITIONS POUR LE SPORT



CAMPUS 2023, C'EST QUOI ?

Campus 2023 est le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 qui va accompagner la nouvelle génération des professionnels du sport en France.

2023 jeunes, entre 18 et 30 ans, à parité de femmes et d'hommes, avec 10% des postes réservés à des personnes en situation de handicap, vont profiter de l'organisation de la Coupe du Monde de rugby pour se former aux métiers du sport et répondre aux besoins de votre club.

Campus 2023 propose trois niveaux de formation en apprentissage (niveau Bac, Bac+3 et Bac+5) avec pour objectif de développer les compétences des apprentis.

Les fiches de poste et les compétences développées, correspondant à chaque niveau de formation, sont à dispositions sur le site www.campus2023.rugby pour mieux comprendre les attentes et les missions de l'apprenti au sein de votre club.

COMMENT MON CLUB PEUT BÉNÉFICIER D'UN APPRENTI ?

Pour pouvoir bénéficier d'un apprenti au sein de votre club, vous devez renseigner le formulaire sur la plateforme

www.campus2023.rugby/clubs

et compléter les champs demandés pour que le Comité d'organisation France 2023 puisse disposer de toutes les informations utiles à l'affectation du jeune.

LES CONDITIONS :

> **Accueil de l'apprenti** : un bureau avec une connexion internet

> **Nombre de licenciés** : justifier de plus de 50 licenciés au sein de votre club.

Pour les clubs de moins de 50 licenciés souhaitant bénéficier de la mise à disposition d'un apprenti, merci de motiver votre demande à structures.campus@france2023.rugby, où votre demande fera l'objet d'une étude particulière.

> **Maître d'apprentissage ou tuteur** : identifier au sein de votre structure un maître d'apprentissage ou tuteur (disposant d'une licence de dirigeant au sein du club) pour l'apprenti ou à défaut indiquer si votre club n'en dispose pas.

Le tuteur/maître d'apprentissage aura la responsabilité d'encadrer l'apprenti, de l'accompagner, de l'informer, de veiller au respect de son emploi du temps et de contribuer à l'acquisition des compétences au sein de votre club.

Ce dernier doit être volontaire et justifier d'une expérience de deux ans dans la gestion administrative ou sportive d'une structure.

Si votre club ne dispose pas de tuteur, ce n'est pas un frein !

Campus 2023 regroupera au sein d'équipes tutorales par bassin géographique, les tuteurs et Maîtres d'Apprentissage, afin de mutualiser les ressources et de coordonner l'accompagnement des apprentis.

A noter qu'une formation sera proposée et assurée pour chaque maître d'apprentissage afin qu'il maîtrise son rôle et soit accompagné pendant sa mission.

> **Engagement** : demande d'engagement du Représentant légal du club confirmant la prise en charge du coût mensuel de la mise à disposition et des conditions d'accueil. En contrepartie et pour s'assurer de l'engagement de votre club dans le dispositif, il sera demandé à votre club une participation symbolique, en fonction du niveau de formation de l'apprenti :

> Niveau bac : 40 euros par mois

> Niveau bac+3 : 70 euros par mois

> Niveau bac+5 : 130 euros par mois

> **Besoin du club** : renseigner sur le formulaire les besoins de votre structure et les éventuelles missions en lien avec les fiches de poste identifiées sur le site campus2023.rugby.

L'identification des missions et le niveau de responsabilité permettra à #France2023 de vous affecter l'apprenti correspondant à vos besoins.

GUIDE CLUBS



CAMPUS 2023 .fr



SITES CLUBS

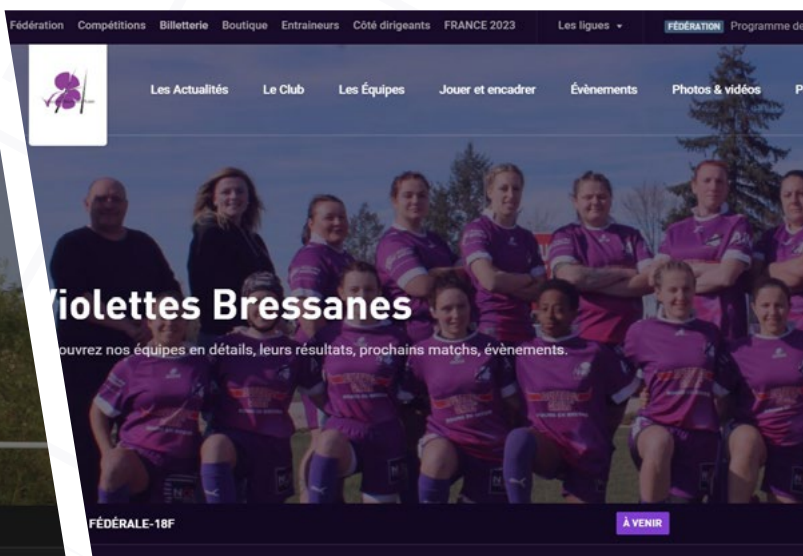
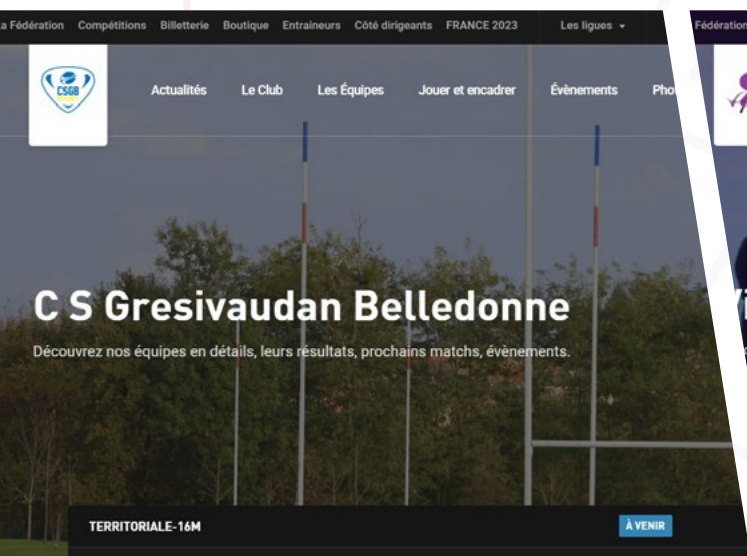


Depuis mars 2020, en pilote et depuis septembre 2020 de manière généralisée, la Fédération française de rugby propose à tous ses clubs affiliés de réaliser leurs propres sites Internet. Entièrement gratuit, ultramoderne, personnalisable et adapté à leurs besoins grâce à la connexion avec Oval-e, ce site facile à prendre en main garantit à chaque club une visibilité en ligne.

27 clubs de notre ligue régionale ont déjà réalisé leurs sites, découvrez quelques-unes de leurs réalisations :

- <https://uscarugby.ffr.fr/>
- <https://fraternelle-rugby-moirans.ffr.fr>
- <https://csgb.ffr.fr/>
- <https://asfontainerugby.ffr.fr/>
- <https://rc-belleville-beaujolais.ffr.fr/>
- <https://us-dieulefit-bourdeaux.ffr.fr/>
- <https://rclamastros.ffr.fr>
- <https://obchclub.ffr.fr>
- <https://cspg-rugby.ffr.fr/>
- <https://rcm.ffr.fr>
- <https://rccruas.ffr.fr/>
- <https://rcmontrevel.ffr.fr>
- <https://violettes-bressanes.ffr.fr/>
- <https://asm-romagnat-rugby-feminin.ffr.fr/>
- <https://rc-seyssins.ffr.fr/>

Si vous aussi, vous souhaitez créer le vôtre, rendez-vous sur <https://monsiteclub.ffr.fr> muni d'un accès à votre adresse e-mail officielle de club (au format 1111A@ffr.fr). Si vous souhaitez être accompagné dans la configuration du site, n'hésitez pas à écrire à supportsitesclubs@ffr.fr



SERVICES CIVIQUES



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Le nombre de dossiers acceptés est limité par mois mais nous avons obtenu une dotation supplémentaire.

Nous sommes encore en capacité de valider :

- Décembre 2020 : 24 **35** dossiers



Il reste des places !

Processus de dépôt des dossiers :

1. Dossier complet à envoyer par mail à sandrine.batifoulier-dubois@ligueaura-ffr.fr
2. Attendre la réception du message de conformité de votre dossier.
3. L'original du dossier devra alors être envoyé, au moins 15 jours avant la date de début de mission, par lettre recommandée avec accusé de réception à :
Maison de l'Ovalie de Clermont Ferrand
131 rue Verlaine
63100 CLERMONT FERRAND

Attention au montage de votre dossier, les nombreux aller-retours allongent le temps d'instruction.

Attention à la mission proposée, elle doit impérativement s'inscrire dans le cadre du service civique. Une mission conforme, tant dans sa conception que sa rédaction constitue la condition sine qua non pour qu'une structure affiliée à la FFR puisse engager un volontaire en Service Civique grâce à l'agrément collectif de la Fédération Française de Rugby.

Votre projet doit être en lien avec une de ses missions :

- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories (5-B CIT) ;
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes (5-C ECO) ;
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap (5-DHAN) ;
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé (5-E BES) ;
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale (5-F QPV/MR) ;
- Favoriser la pratique du Rugby Féminin (5-G FEM).

Offres de missions :

LYON RUGBY : Mission Service Civique 2020

RUGBY CLUB DE LA SEVENNE (38) : Pour sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories.

Votre contact : tatiepoule38@gmail.com

ACADÉMIE FÉDÉRALE DE GRENOBLE :

Fiche de Missions Service civique Acad Grenoble

**TOUTES LES INFOS
ET DOCUMENTS
EN CLIQUANT ICI**



Le jeune volontaire en Service Civique intervient en complément de l'action des bénévoles et/ou salariés de la structure sans s'y substituer.

Dans le cadre de sa mission le volontaire ne peut assurer l'encadrement en autonomie d'une activité rugby.

Durant son engagement en service civique le volontaire doit OBLIGATOIREMENT suivre 2 formations :

- La Formation Civique et Citoyenne
- Le PSC1 (Prévention et Secours Civique de Niveau 1).

ADMINISTRATIF

REPORT DES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS DU MOIS D'OCTOBRE

Compte tenu de la nouvelle situation de confinement généralisé engendrant notamment l'arrêt temporaire des compétitions amateurs, et afin de tenir compte de vos difficultés de trésorerie présentes et futures, la Ligue AuRA suspend l'intégralité de ses prélèvements (prévisionnel communiqué en début de saison) jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs et à titre de rappel, vous avez toujours la possibilité de vous faire rembourser, sur demande écrite auprès de Thomas BACONNIER (thomas.baconnier@ligueaura-ffr.fr), de l'éventuelle créance que vous détenez auprès de la Ligue à la date du 30/06/2020 ainsi que l'avance faite sur la saison 2020/2021 pour le financement des tablettes et des Indemnités Kilométriques



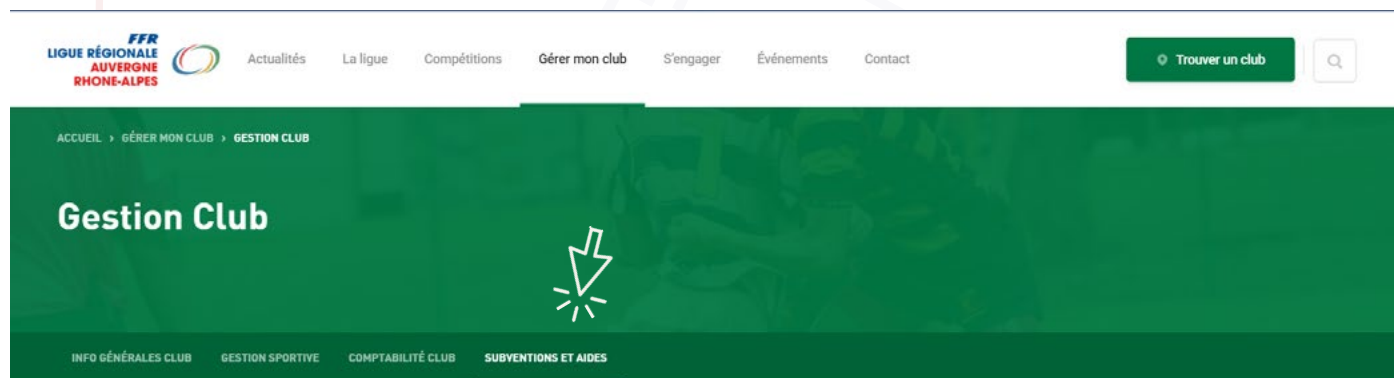
ENQUÊTE CNOSF SUR LA SITUATION DES CLUBS

Le CNOSF organise le recensement de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 sur les clubs de sport. La connaissance de ces données, qui sont absentes des critères retenus par Bercy, est absolument essentielle pour la prise en compte des enjeux économiques auxquels le monde du sport associatif est confronté et à la défense de ses intérêts.

Nous vous remercions pour le temps (1/4 d'heure) que vous consacrerez à répondre à cette enquête avant le 10 novembre.

Courrier CNOSF

Répondre à l'enquête



NOUVEAU !



Une page entièrement dédiée aux subventions et aides que vous pouvez solliciter est en ligne sur le site de la Ligue, n'hésitez pas à consulter ces informations.

<https://ligueaura.ffr.fr/gerer-club/gestion-licencies/subventions-et-aides>



Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (mise à jour au 3 novembre 2020)

1/2

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Entretien des capacités physiques et des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier (sécurité des pratiquants)
Éducateurs sportifs professionnels	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Éducateurs titulaires d'une carte professionnelle → Activités professionnelles au domicile du client ou en ERP pour les publics prioritaires exclusivement
Coachs sportifs	Autorisé pour les seuls publics prioritaires	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) et guide accompagnateur	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Activités sous la responsabilité du chef d'établissement (protocoles sanitaires applicables) → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Maintien sous réserve que ces activités concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
Sport à l'école : EPS Associations sportives scolaires Sections sportives scolaires Sections d'excellence sportive Centres de loisirs et accueils collectifs de mineurs	Autorisé	→ Unité de temps et de lieu → Protocoles sanitaires applicables → Pratiques sportives adaptées au contexte sanitaire → Contribution des associations et éducateurs sportifs aux accueils collectifs de mineurs déclarés
Activités sportives en accueil périscolaire	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle → Établissements scolaires/universitaires → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Étudiants en STAPS	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/formation professionnelle → Protocoles sanitaires validés
Établissements du ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap) → Rassemblements interdits sur la voie publique
Sport associatif Entraînements et compétitions	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Piscines couvertes et plein air (tous modes d'exploitation)	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Salles de sport privées	Interdit	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Manifestations sportives	Interdit sauf pour les activités sportives à caractère professionnel/haut niveau (huis clos obligatoire)	→ Manifestations possibles en ERP (protocoles sanitaires spécifiques) → Rassemblements interdits sur la voie publique
Pratique sportive en ERP X et PA	Interdit sauf pour les publics prioritaires (huis clos obligatoire)	→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale APA, handicap)
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé Uniquement en dématérialisé	→ Garantir un dispositif de vote électronique sécurisé et fiable → Garantir un vote secret pour les élections et tout vote portant sur des personnes → Report en cas d'impossibilité d'organiser une AG dématérialisée

* Soumise à la concertation des préfets et élus.
Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre 2020.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

FORMATION

FORMATION FÉDÉRALE



Les éducateurs/entraîneurs en cours de formation pour la saison 2020/2021 doivent IMPÉRATIVEMENT faire une demande de qualification ECF c'est une obligation fédérale.

Tous les documents

Cher(e)s président(e)s, cher(e)s référent(e)s Formation, cher(e)s éducateurs (trices)

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous sommes dans l'obligation de reporter les journées de Formation du **Brevet fédéral PERFECTIONNEMENT et OPTIMISATION** de cette semaine (du jeudi 5 au samedi 7 novembre) sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône Alpes.

Nous vous tiendrons informés de la suite très prochainement.

Très sportivement

Lydie BONNET
Vice-Présidente élue en charge de la Formation

BULLETIN DES OFFICIELS DE MATCHS

Retrouvez chaque semaine le bulletin d'informations des officiels de match de la Ligue AuRA avec les désignations des officiels de match de la Ligue AuRA, des reportages sur la vie des officiels de match, des informations de la FFR et de la Direction Nationale de l'Arbitrage, etc ...

Le dernier bulletin mis en ligne est le :

10. Bulletin n°10 du 05 novembre 2020 

Tous les bulletins sont disponibles sur le site de la Ligue. Pour y accéder : <https://ligueaura.ffr.fr/s-engager/arbitrer/bulletin-offdematch>



**REPRÉSENTANT
FÉDÉRAL**

Je suis de retour sur les terrains.
J'aide au bon déroulé des matches officiels.
J'assure le respect des règlements.
C'EST MON PROCHAIN POSTE !

Retrouvez le contact de votre Ligue ci-dessous

FFR
LIGUE RÉGIONALE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

Henri DUC
henri.duc2@orange.fr
06 07 52 63 28

COMMUNICATION OFFICIELLE FFR

- [FFR - CATÉGORIE ESPOIRS-REICHEL - 05112020](#)
- [U20 FRANCE MASCULIN - POLE FRANCE - 20202021](#)
- [XVFF GROUPE-ANG-TA2020 06.11.pdf](#)
- [XVFM A.DUPONT-ELU-JOUEUR-DU-TOURNOI-T6N20 06.11.pdf](#)
- [XVFM GROUPE-PREPARATION-FIDJI 02.11.pdf](#)



PROGRAMME DE SOUTIEN AU RUGBY AMATEUR AVEC LE COQ SPORTIF

Les clubs éligibles ont encore la possibilité de finaliser leurs commandes *jusqu'au vendredi 13 novembre 2020* en téléphonant à leur distributeur agréé !
Soyez prêts lors de la reprise de la saison.

[Toutes les infos](#)



BD 2020 11 02 PV Bureau Directeur



BASSIN 3 : PAYS CANTALIEN

Apport technique sur la mêlée auprès des avants de l'ORCR (Riom es Montagnes) avec Jean Michel FRESCAL, entraîneur de l'équipe Gauderman "Bassin d'Aurillac Haut Midi", membre de l'Académie Départementale des 1eres Lignes et de l'équipe technique de bassin. Vendredi 23 octobre au complexe sportif de Riom Es Montagnes.

BASSIN 2 : LIMAGNE VOLCANS

Mercredi 28 octobre les moins de 14 ans des clubs de Manzat (63) et de l'entente DROP ROC (Les Ancizes, Pulvérrière, XV Combrailles, Combronde, Ennezat, St Bonnet, Aigueperse) passaient l'évaluation technique du passeport "joueur de devant".



-MAISON DE L'OVALIE- CHAPONNAY



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

INFOS ASSOS

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.

-MAISON DE L'OVALIE- CLERMONT-FD



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

INFOS ASSOS

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.

-MAISON DE L'OVALIE- GUILHERAND-GRANGES



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

infos assos

FORMATIONS DU CROS AURA

Soirée Formation - Sources de financement privés en Visio-Conférence le jeudi 03 décembre 2020 de 18 h 30 à 20 h 30.

Le coût d'inscription est de 25€ pour tous (bénévole ou salarié).

Pour s'inscrire, prenez contact à formation.aura@franceolympique.com en précisant le nom et la fonction de la personne intéressée afin d'obtenir le questionnaire d'admission à la formation.

-MAISON DE L'OVALIE- MONTBONNOT



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr